



IDÉES

Les fausses évidences
de Pauline Marois

Page B 5



HISTOIRE

L'attentat contre Hitler a-t-il
déclenché une révolution ?

Page B 6

CAHIER

B

PERSPECTIVES

De la guerre des tranchées à l'Afghanistan

Jamais, en 50 ans, les unités de combat du Royal 22^e Régiment
ont-elles été aussi exposées à la mort que maintenant

ISABELLE PORTER

Québec — À la Citadelle de Québec, les murs du mess des officiers accueilleront un jour les tableaux immortalisant les soldats morts en Afghanistan. Près de 100 ans après la guerre des tranchées, 50 ans après la Corée, le vieux régiment canadien-français renoue avec le combat et, espère-t-on, avec la légende.

«Éventuellement, il y aura l'Afghanistan parmi les tableaux», remarque le major Jean-François Lacombe, alors que nous parcourons les salles de réception du mess des officiers de la Citadelle, «le plus vieux mess du Canada».

Lieu de réception mais aussi d'hébergement, l'immeuble construit en 1831 a déjà accueilli des réunions importantes du ministère de la Défense et de l'OTAN.

Tapis rouges, mobilier massif en bois, l'endroit est d'une élégance toute britannique. Or, qu'on ne s'y trompe pas: le Royal 22^e Régiment est d'abord canadien-français. «Dans les réceptions, on ne boit pas du porto comme chez les Anglais mais bien du champagne comme en France!», lance en riant le major. Durant les années 1970, on a même eu la curieuse idée d'aménager au sous-sol une salle de réunion d'allure médiévale inspirée du modèle des chevaliers de la Table ronde...

Aux murs, des tableaux rappellent les deux grandes guerres, la Corée et plus récemment la Bosnie. Malgré le chic de l'endroit, les officiers ont leur confort. Même que «Minoune», la chatte du commandant, se promène nonchalamment dans les couloirs.

Au combat

Sur les quelque 2000 militaires de Valcartier qui s'envolent cet été pour l'Afghanistan, environ 800 appartiennent à des bataillons (1, 2 et 3) du Royal 22^e. Ils sont principalement dans l'infanterie et les blindés. «Ce sont eux qui vont prendre part au combat», précise le major Lacombe. Les autres sont surtout des unités de soutien. Créé en 1914 pour donner aux militaires francophones des unités bien à eux et dans leur langue, le 22^e Régiment est entré dans la légende lors de la Première Guerre mondiale, alors que pas moins de 67 % des hommes y avaient été blessés ou tués.

Depuis sa fondation, 70 000 militaires y ont servi. Un total de 1310 hommes du régiment ont péri, la plupart au cours de la première moitié du XX^e siècle. Depuis la fin de la guerre de Corée en 1953, il y a bien eu Chypre, ou encore la difficile campagne en Bosnie-Herzégovine, mais en général les décès se sont faits rares. Quelques cas isolés sans plus.

Or tout vient de changer. «Non, on n'est pas habitués aux pertes de vie et, maintenant, c'est certain qu'il va y en avoir», concède gravement le major. «Combien? Ça reste à voir...»

Car la nouvelle mission est particulièrement périlleuse. «Le troisième bataillon est allé à Kaboul en 2004, mais ça n'avait rien à voir avec Kandahar en 2007. Il ne participait pas à des missions de combat et, surtout, ce n'était pas dans le fief des talibans, poursuit-il. On a eu des blessés parmi la centaine de soldats qui ont été déployés, l'an dernier, mais des pertes de vie, on n'en a pas eu. Le dernier décès dans le 22^e, c'est celui du caporal Gunter en Bosnie.»

Au parc Lafontaine

Passionné d'histoire, le major Lacombe nous explique que la création du Royal 22^e Régiment, en 1914, répondait à une vieille revendication des Québécois, qui voulaient en quelque sorte se battre en français. Dès 1813, des sous-officiers avaient fait circuler une pétition dans laquelle ils disaient désirer «être commandés et disciplinés en français».

En 1914, le gouvernement Borden avait probablement intérêt à faire un effort tant la guerre était impopulaire au Québec. Dans les pages du *Devoir*, Henri Bourassa était de ceux qui s'opposaient à notre participation au conflit.

Constitué des membres de différentes milices, le Premier Bataillon du 22^e mènera finalement ses premières séances d'entraînement à Montréal... au parc Lafontaine, avant de se déplacer vers Saint-Jean-sur-Richelieu. Mais la formule ne fera pas long feu, raconte le major. «Ils sont partis à cause de l'indiscipline. Montréal était trop... attirant, si je puis dire. Il y avait des maladies vénériennes, des désertions.»

On les a donc envoyés s'entraîner dans un bled perdu de la Nouvelle-Écosse, Amherst. «L'accueil de la communauté a été glacial», souligne le major, avant de raconter à quel point les gars du 22^e avaient par la suite su attirer la sympathie de la population locale en organisant des corvées pour les pauvres. Les contacts avec la

population civile, une autre preuve du caractère distinctif du 22^e. «Les francophones font les choses à leur façon. Nous partageons les mêmes objectifs que les anglophones au sein de l'institution, mais on a aussi nos façons de faire. Ça doit venir de nos origines latines...» Est-ce que cela pourrait jouer de nouveau en Afghanistan? Le major ne semble pas en douter. «On l'a démontré dans toutes les missions. Bien sûr, je ne veux pas prétendre qu'on est meilleurs que les autres!»

Le régiment ayant été constitué en sus des effectifs réguliers de l'armée, la Défense cherche à le dissoudre en 1919. Or le premier ministre Taschereau et la Ville de Québec résistent. Très bien, leur répond-on: qu'ils s'installent donc dans la capitale. Le 22^e Régiment fait donc son entrée en 1920 à la Citadelle. Construit par les Britanniques au début du XIX^e siècle, l'endroit est un gigantesque labyrinthe de plus de deux kilomètres, dissimulé dans le sol des plaines d'Abraham.

Le régiment y restera jusqu'à ce qu'on manque de place pour accueillir tout le monde et, progressivement, les principaux effectifs vont déménager à Valcartier, qui servait déjà de camp d'entraînement pour les Forces armées en 1914.

Aussi grande soit-elle, la base de Valcartier faisait jusqu'à tout récemment figure de géant invisible dans la région de Québec. Tout comme la Citadelle qu'on percevait comme une attraction touristique de plus. Conscients des réserves persistantes de la population à l'égard des opérations de guerre, les représentants de l'armée à Québec multiplient les efforts pour mieux se faire connaître. «C'est à nous de nous assurer que les faits et gestes des gars et des filles du 22^e soient mis en avant», résume le major. Reste maintenant à savoir quels bons et mauvais souvenirs émergeront de tout cela. À suivre prochainement dans la galerie de tableaux du mess des officiers...

Le Devoir



Dans les tranchées en France durant la Première Guerre mondiale. La photo a été prise entre 1915 et 1917.

Les premiers officiers du 22^e Bataillon à Amherst, en Nouvelle-Écosse, en 1915.En octobre 1943, le 22^e Régiment faisait son entrée dans la ville italienne de Gambatesa.ARCHIVES DU ROYAL 22^e RÉGIMENTARCHIVES DU ROYAL 22^e RÉGIMENTARCHIVES DU ROYAL 22^e RÉGIMENT

PERSPECTIVES

Les casseroles du président

Redevenu simple citoyen, Jacques Chirac répondra-t-il de ses gestes devant les juges ?

CHRISTIAN RIOUX

Douze ans après son élection comme président de la République et deux mois après son départ de l'Élysée, l'ancien président Jacques Chirac a finalement été entendu par la justice. Jeudi, Jacques Chirac a comparu devant le juge d'instruction Alain Philibeaux, du tribunal de grande instance de Nanterre, qui enquête sur les emplois de complaisance de l'ancien parti de l'ex-président, le RPR. L'ancien chef de l'État a été entendu comme simple témoin assisté, ce qui lui permettait d'être interrogé en présence de son avocat, M^r Jean Veil, sans que soit portée contre lui pour l'instant aucune accusation.

Il aura donc fallu attendre six ans pour que Jacques Chirac, convoqué pour un simple témoignage par le juge Eric Alphen dès le mois de mars 2001, daigne répondre aux questions de la justice de son pays. Le président avait alors invoqué son immunité pour refuser de témoigner. Depuis le 16 juin, le voilà redevenu un simple citoyen.

Ce témoignage est une première pour la justice française. Jamais un ancien président de la République n'avait eu à répondre aux questions des juges. Pendant quatre heures, Jacques Chirac a donc dû expliquer quel fut son rôle dans l'affaire des emplois fictifs du RPR alors qu'il était maire de Paris. Cinq membres du RPR ont déjà été condamnés dans cette affaire, dont l'ancien bras droit de Jacques Chirac, Alain Juppé. Ex-secrétaire général du RPR et ancien adjoint aux finances de la mairie de Paris, Juppé avait écopé en 2004 de 14 mois de prison avec sursis et d'un an d'inéligibilité.

S'il faut en croire la tribune libre qu'il publiait dans *Le Monde* le jour même de son audition, Jacques Chirac entend invoquer les « sept ans de tâtonnements » qui ont accompagné la réglementation progressive du financement des partis politiques français pour justifier les pratiques de la mairie de Paris alors qu'il était maire. Selon l'ancien président, ces pratiques, qu'il ne nomme pas précisément, relèvent d'un « temps où le droit était beaucoup moins présent qu'aujourd'hui ». Il n'en conclut pas moins que « les responsables politiques de l'époque ont agi avec probité et dans le souci de l'intérêt général ». Et cela d'autant plus que « ces dossiers n'ont que très exceptionnellement porté sur des cas d'enrichissement personnel », écrit-il.

Il n'empêche que le dossier des emplois fictifs de la mairie de Paris apparaît aujourd'hui accablant pour l'ancien président. Après cinq condamnations, on voit mal comment Jacques Chirac pourra prétendre n'avoir pas été au courant des emplois de complaisance que réservait la mairie aux militants de son parti. Les juges détiennent une note accablante signée en 1993 de la main de Jacques Chirac, dans laquelle il demande de récompenser une employée de la Ville de Paris pour son travail au RPR. Celle-ci a d'ailleurs reconnu avoir travaillé au siège du RPR tout en étant rémunérée par la mairie de Paris. Selon les enquêteurs, l'ancien président du parti ne pouvait ignorer ce « système structurel délictueux ».

Une bombe

Mais il y a loin entre les intentions des juges et la véritable bombe politique que représenterait la condamnation d'un ancien président. Depuis son accession au pouvoir, l'équipe de Nicolas Sarkozy

zy a pris soin de réaffirmer qu'elle ne ferait rien pour entraver la justice dans les nombreux dossiers judiciaires où le nom de Jacques Chirac est cité. « Il est normal qu'il ait à répondre aux convocations des magistrats sur d'éventuels faits antérieurs au début de ses mandats », a déclaré Patrick Devedjian, un proche de Nicolas Sarkozy.

Mais Jacques Chirac ne l'entend pas ainsi. S'il a répondu aux questions concernant les emplois fictifs de la Ville de Paris, il refuse toujours de collaborer avec la justice dans deux autres affaires litigieuses. Invoquant l'article 67 de la Constitution, qui affirme que le président n'est pas responsable des actes accomplis en cette qualité, le 22 juin, l'ex-président avait déclaré qu'il ne témoignerait pas « sur des faits accomplis ou connus durant son mandat ».

Jacques Chirac désignait ainsi les affaires Clearstream et Borrel. La première met en cause l'ancien premier ministre Dominique de Villepin, soupçonné, avec l'appui de Jacques Chirac, d'avoir diligenté une enquête sur de fausses listes informatiques qui auraient pu compromettre plusieurs personnalités politiques, dont Nicolas Sarkozy à l'époque où il était ministre de l'Intérieur. Mais le dossier Clearstream contient aussi une note du général Rondot qui semble accréditer la thèse selon laquelle le président aurait détenu un compte secret au Japon. Une affirmation toujours démentie par Jacques Chirac.

L'affaire Borrel, plus récente, concerne l'assassinat du juge français Bernard Borrel à Djibouti. Sa famille et certains magistrats soupçonnent la présidence française d'avoir cherché à étouffer les circonstances de cette mort pour préserver les intérêts français à Djibouti.

Selon l'ancienne juge d'instruction Éva Joly, la Constitution ne protège pas l'ancien président dès lors qu'il s'agit d'« actes éventuellement criminels ou délictueux ». Selon elle, il faudra proba-

blement se rendre jusqu'en Cour de cassation pour forcer Jacques Chirac à témoigner dans l'affaire Clearstream. Ce qui sera beaucoup plus difficile à établir dans l'affaire Borrel. Les démarches pourraient prendre environ trois ans. « J'imagine que mes collègues magistrats vont rédiger une ordonnance, qu'il y aura appel et que l'on va devoir aller jusqu'à la Cour de cassation pour pouvoir dire que la Constitution ne protège pas les actes détachés de la fonction, a-t-elle déclaré au quotidien *La Croix*. En d'autres termes, Jacques Chirac joue la montre. »

Sempap et Euralair

Mais dans deux autres dossiers, Jacques Chirac ne pourra pas invoquer son immunité. Le premier concerne la Société d'économie mixte parisienne de prestations (Sempap) chargée de l'impression de documents municipaux. Cette société est soupçonnée d'avoir favorisé des entreprises dans l'attribution de marchés publics, d'avoir financé le RPR et d'avoir imprimé des documents personnels pour l'épouse du président, Bernadette Chirac. En 2002, plusieurs témoins ont raconté avoir assisté à des remises de sommes en espèces directement dans le cabinet du maire de Paris. En 2004, les enquêteurs avaient conclu que « l'activité de la Sempap était sous le contrôle du cabinet du maire de Paris ».

Un dernier dossier, moins menaçant cependant, concerne Euralair. La compagnie aérienne, pourtant en graves difficultés financières, aurait



Jacques Chirac

PHILIPPE WOJAZER REUTERS

permis aux Chirac de bénéficier de six vols gratuits entre juin 1998 et avril 1999. Une valeur totale de 60 000 \$.

Avant de quitter le pouvoir, Jacques Chirac avait tenté en vain de proposer une réforme transformant les anciens présidents de la République en sénateurs à vie, bénéficiant d'une immunité parlementaire. À Paris, les spéculations vont bon train à propos de la détermination des juges et du nouveau président de mener à terme ces procédures, souvent enclenchées depuis plus d'une dizaine d'années. Le doyen des juges d'instruction de Nanterre, Alain Philibeaux, qui a entendu Jacques Chirac jeudi, n'a pas la réputation d'un justicier. Selon *Le Nouvel Observateur*, son procureur, Philippe Courroye, est « plus que réservé » quant à la perspective de poursuivre en justice un ancien président de la République pour l'emploi frauduleux d'une simple secrétaire. Nommé avant le départ du président, contre l'avis du Conseil supérieur de

la magistrature, il a déjà rendu un non-lieu dans l'affaire des frais de bouche du couple Chirac à la mairie de Paris. Le nouveau procureur général de Paris, responsable des affaires des HLM et des marchés publics d'Île-de-France et nommé par Jacques Chirac, n'est autre que son ancien conseiller Laurent Le Mesle.

Par contre, la juge parisienne Xavière Siméoni posséderait, elle, la possibilité de mettre Jacques Chirac en examen pour « faux en écriture publique par personne ayant l'autorité publique ». Un crime passible de la Cour d'assises et de 15 ans de réclusion criminelle.

Personne n'imagine pourtant en France un tel scénario catastrophe. Le pouvoir politique ayant prouvé dans le passé qu'il avait bien d'autres moyens de se prémunir contre les velléités des juges. Tout pourrait dépendre de la neutralité ou pas de Nicolas Sarkozy.

Collaborateur du Devoir à Paris

L'AKP, le parti islamiste mutant, restera-t-il à la tête du pays ?

Turquie: le moment de vérité

MARC SEMO

Ankara — Moustache courte et regard décidé, son visage est partout. Sur les tracts du parti. Sur toutes ses affiches. Deux gigantesques portraits du premier ministre sortant — l'un souriant et l'autre l'air grave — encadraient dimanche dernier la tribune du grand meeting d'Istanbul où il galvanisait des centaines de milliers de ses partisans. On pourrait croire qu'il s'agit d'un scrutin présidentiel. En fait, les Turcs votent demain pour des législatives cruciales. Mais Recep Tayyip Erdogan, 53 ans, incarne plus que jamais l'AKP, le parti de la justice et du développement, issu du mouvement islamiste.

L'ancien maire du « grand Istanbul » adulé par le petit peuple des banlieues pour sa gouaille populiste a encore un peu plus personnalisé l'enjeu du vote en annonçant « qu'il se retirerait de la politique » si son parti n'obtenait pas à nouveau suffisamment de députés « pour gouverner seul ». C'est un pari: en 2002, avec 34,2 % des voix, l'AKP avait obtenu près des deux tiers des sièges parce qu'un seul autre parti — le CHP (parti républicain du peuple), la gauche kémaliste — avait réussi à franchir le seuil minimum des 10 % des voix à l'échelle nationale. Cette fois, certains sondages promettent plus de 40 % des voix à l'AKP, mais si deux voire trois autres partis réussissent à franchir le barrage, le nombre de ses élus risque d'être sensiblement réduit. D'où cet ultime coup de poker pour mobiliser les hésitants. « Pas d'arrêt, nous continuons notre route », clame le slogan de campagne de l'AKP, fort du bilan de ses presque cinq ans de gouvernement sans partage.

« Ces élections opposent ceux qui veulent des changements et la poursuite de la démocratisation à ceux qui tentent de maintenir un système à bout de souffle », martèle Zafer Uskul, constitutionnaliste de renom qui, comme quelques autres figures de la gauche, a finalement décidé de se présenter sur les listes de l'AKP. Ils forment la vitrine d'un parti islamiste mutant qui veut crédibiliser son image de force réformiste et proeuropéenne. Deux conceptions de

la nation et de la République se retrouvent face à face. « Une Turquie extravertie, ouverte au monde "globalisé" et de l'autre, une Turquie introvertie, repliée sur elle-même et souverainiste », résume un diplomate européen préoccupé comme nombre de ses pairs de la poussée du nationalisme dans l'opinion turque, désormais toujours plus « euro-sceptique ».

C'est le moment de vérité après la crise politique du printemps et l'échec de l'élection à la présidence de la République par les députés d'Abdullah Gül, ministre des Affaires étrangères et bras droit d'Erdogan. Accusant l'AKP de vouloir s'emparer de tous les leviers du pouvoir, le camp laïque avait dénoncé « l'islamisation des institutions », amenant des millions de personnes dans les rues. L'armée, gardienne de l'orthodoxie kémaliste, publia sur son site Internet « un mémorandum » de mise en garde et le chef d'état-major martela que « le futur président doit être réellement attaché à la laïcité républicaine et non pas seulement en parole ». Chacun des deux camps espère maintenant faire le plein car la première tâche du nouveau Parlement sera d'élire le successeur à la tête de la République du très laïque Ahmet Necdet Sezer. L'AKP compte bien pouvoir réimposer son candidat.

Le premier ministre Recep Tayyip Erdogan joue son va-tout et il s'engage à fond. Revendiquant fièrement son enfance pauvre dans un faubourg d'Istanbul, il s'affiche sur les tribunes au côté de sa femme Emine, qui porte toujours un strict foulard islamiste. Il a arrondi son discours, mais promet toujours plus de justice sociale « à nos Turcs si pauvres dans un pays si riche ». Et il ne manque pas d'arguments par rapport aux classes moyennes. L'inflation est passée sous la barre des 10 % et la croissance est de 7 % par an. D'importantes réformes ont été lancées — au moins sur le papier — et la Turquie a finalement obtenu en octobre 2005 l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne.

« C'est un parti qui a profondément changé même si ses principaux dirigeants, dont Erdogan,



La publicité électorale de Tayyip Erdogan est omniprésente à Istanbul.

FATH SARIBAS REUTERS

viennent d'un islam politique dur, mais ils ont dû apprendre à se plier aux réalités », explique Jean Marcou, politologue à l'Institut français d'études anatoliennes. Mais ces mutations heurtent les plus conservateurs, notamment à la base, d'où des batailles symboliques pour interdire la vente d'alcool dans certaines municipalités ou pour criminaliser à nouveau l'adultère. Le camp laïque en tire argument pour dénoncer « l'agenda caché des islamistes » et leur infiltration systématique des rouages de l'État.

Le grand atout de l'AKP réside dans l'absence de crédibilité de ses adversaires. « Entre le CHP, la gauche kémaliste et l'extrême droite du MHP, il n'y a qu'une lettre de différence, et les deux partis affichent peu ou prou le même nationalisme », ironise Cengiz Aktar, spécialiste des

questions européennes, déplorant l'incapacité de la gauche à se moderniser.

Le CHP a néanmoins ouvert ses listes à des personnalités de la société civile et à des entrepreneurs parfois très jeunes. Créatrice d'une petite entreprise de consultants en environnement et candidate à Istanbul, Didem Engin, 30 ans, a décidé de militer après les immenses manifestations du printemps. Elle regrette néanmoins que « la question de la laïcité fasse passer au second plan des choses aussi essentielles pour l'avenir du pays que le développement des nouvelles technologies ou l'écologie ». Placée en queue de liste, elle a peu de chances d'entrer au Parlement.

Libération

PERSPECTIVES

L'archipel Toronto

Premier pôle d'attraction des immigrants, la capitale ontarienne a vu le visage de sa population changer dramatiquement depuis 30 ans

MANON CORNELLIÉ

La grande région de Toronto serait-elle en train de devenir un chapelet d'enclaves ethniques fermées sur elles-mêmes? C'est la conclusion qu'ont tirée bien des journalistes quand, en 2004, Statistique Canada a publié une étude qui faisait état d'une augmentation du nombre de quartiers où vivait une forte concentration de personnes de la même minorité visible.

L'inquiétude s'est accentuée dans les mois qui ont suivi les attentats de Londres et les émeutes des banlieues parisiennes. Le sondeur Allan Gregg en a même fait l'objet d'un long essai dans le magazine *Walrus*, en mars 2006. Depuis, il se passe rarement une semaine sans qu'un quotidien torontois ne s'interroge sur les vertus et les travers du multiculturalisme ou les risques, réels ou non, de fragmentation de la société canadienne.

Toronto est l'observatoire de choix de ces réalités. Premier pôle d'attraction des immigrants, la capitale ontarienne a vu le visage de sa population changer dramatiquement depuis 30 ans. Aujourd'hui, plus de la moitié de ses habitants sont nés à l'étranger.

Selon Statistique Canada, qui n'utilise pas le terme d'"enclave ethnique", un quartier ethnique est un secteur de recensement dont la population est composée à 30 % ou plus de personnes d'une même minorité visible. À l'échelle du pays, leur nombre est passé de six en 1981 à 254 en 2001. De ce nombre, 135 se trouvent à Toronto, 111 à Vancouver et huit à Montréal.

Il y a seulement trois semaines, Margaret Wente du *Globe and Mail* revenait sur le sujet. «Les Sikhs vivent avec les Sikhs, les Pakistanais avec les Pakistanais, les Chinois avec les Chinois et ainsi de suite. Rien de neuf dans tout ça, bien sûr. Les gens aiment s'établir au milieu de gens qui leur ressemblent. Mais le résultat est que ma ville — et le pays — devient de plus en plus fragmentée.»

Les auteurs de l'étude n'interprètent pas les choses de la même façon et bien des chercheurs spécialisés dans le domaine de l'immigration non plus. Il y a plus de quartiers ethniques parce que, entre autres, l'immigration a connu un bond depuis 20 ans et que ces nouveaux immigrants viennent d'une plus grande diversité de pays, relève Feng Hou, un des auteurs des études de l'agence fédérale.

Il prévient que la forte présence d'une minorité particulière ne signifie pas que les gens sont repliés sur eux-mêmes car ces concentrations s'observent généralement dans des quartiers eux-mêmes multiethniques. Il est très rare de trouver des quartiers où une minorité visible représente plus de la moitié de la population.

Et si on voit davantage de quartiers où un groupe est plus présent, dit-il, c'est avant tout parce que l'immigration a beaucoup augmenté et que les nouveaux immigrants viennent d'un plus grand éventail de pays depuis les années 1970. Les immigrants ne sont plus Européens avant tout. Ils viennent majoritairement des pays du Sud, dont un fort contingent de Chine, d'Asie du Sud-Est et des Caraïbes.

Ces immigrants ont davantage tendance à se regrouper, mais la majorité des membres de ces communautés ne vivent pas dans les quartiers où leur groupe domine, a observé le chercheur. «Les quartiers de minorités ne sont pas le seul choix ni même la destination de prédilection en matière résidentielle», indique une de ses études.

Le niveau de concentration varie aussi d'une communauté à l'autre, les Chinois remportant largement la palme. «Plus de 60 % de ces quartiers [ethniques] étaient chinois (157 sur 254) et se situaient principalement à Vancouver et Toronto,



ANDREW WALLACE REUTERS

écrit-il. Le tiers environ étaient sud-asiatiques (83) et se trouvaient surtout dans ces deux mêmes villes. On comptait relativement peu de quartiers noirs (13) en 2001.»

Le sociologue Michael Haan, de l'Université de Calgary, souligne qu'il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. En fait, c'est une «vieille histoire». Depuis toujours, les nouveaux immigrants, une fois au Canada, s'établissent dans des quartiers où ils retrouveront d'anciens compatriotes qui leur loueront un appartement, les aideront à s'orienter, leur offriront un réseau social où ils peuvent parler leur langue.

La théorie veut qu'au fil du temps, cette concentration s'atténue parce que les immigrants maîtrisent la langue, ont de meilleurs revenus et veulent acquérir des maisons, ce qui les pousse à déménager.

Mais ce parcours classique n'est pas le lot de tous. La théorie se vérifie avec les Noirs, les Arabes et dans une certaine mesure, par exemple, avec les Sud-Asiatiques. Il y a toutefois des exceptions notables, comme les Juifs, les Italiens et les Chinois.

Qu'est-ce qui explique ces différences? Michael Haan s'est intéressé à l'effet qu'avait l'acquisition d'une maison ou d'un logement sur la concentration d'une communauté. Il a constaté que les communautés qui ont un caractère plus permanent sont généralement celles où l'achat du logement survient rapidement après l'établissement au Canada et dans le quartier, où la communauté est concentrée. Ce fut le cas des Italiens dans les années 1950 à 1970 et c'est aujourd'hui celui des Chinois depuis les années 1980.

«Pour être hautement concentrée dans un quartier à Toronto, une communauté doit pratiquement appartenir à la classe moyenne. Ses membres

doivent pouvoir acheter une maison. Les grands quartiers chinois qui sont apparus sont composés avant tout de propriétaires, ce qui leur permet de rester regroupés», souligne le sociologue John Myles, de l'Université de Toronto. Les immigrants à plus faible revenu, en revanche, sont plus souvent locataires.

Or, les anciens quartiers à faible revenu qui étaient au cœur de la ville et où s'établissaient les premières vagues d'immigrants se sont émoussés. Les maisons y sont maintenant inabordable. Pour se loger à Toronto, les nouveaux immigrants plus démunis doivent se tourner vers la périphérie où se trouvent, comme à Paris, les grands complexes locatifs. Quant aux logements sociaux, ils sont dispersés dans toute la ville. Par conséquent, les Noirs ou les Sud-Asiatiques, par exemple, peuvent plus difficilement se regrouper et ils seront forcés de déménager pour devenir propriétaires.

John Myles, qui s'est penché sur ce qu'on appelle l'assimilation spatiale des nouveaux immigrants, n'a pas observé l'émergence de ghettos urbains à connotation raciale, mais un processus classique d'établissement largement guidé par des considérations économiques. Résultat: la communauté noire est la moins concentrée de toutes et la communauté chinoise l'est plus que toutes les autres. Dans le cas des Noirs, l'hétérogénéité de la communauté, qui parle plusieurs langues et a des racines dans plusieurs pays, ne favorise pas non plus la concentration.

Ce que personne ne peut vraiment prédire, c'est si cette concentration ethnique persistera plus longtemps avec les nouvelles vagues d'immigration, car même si on sélectionne des immigrants mieux éduqués, il leur faut plus de temps

que les vagues précédentes pour améliorer leur situation économique.

De là à craindre une plus grande fragmentation sociale, il y a une marge. John Myles se souvient qu'avant la fin des années 1960, les politiques canadiennes d'immigration privilégiaient les personnes de race blanche, de religion chrétienne. Mais lorsque ces immigrants ont commencé à arriver des pays méditerranéens plutôt que de Grande-Bretagne et d'Europe du Nord, le Torontois blanc, protestant et anglo-saxon des années 1950 et 1960 s'est mis à afficher un malaise. «Les gens se demandaient si ces Italiens, Portugais, Grecs, Libanais pourraient s'intégrer à la société canadienne et y réussir. Ils étaient avant tout catholiques, mangeaient différemment, parlaient d'autres langues, étaient légèrement basanés. On parlait d'eux comme de races différentes.» Maintenant, les nouveaux immigrants ont souvent une couleur de peau différente de celle de la majorité blanche et les vieilles insécurités par rapport à la différence remontent à la surface.

Keith Banting, de l'université Queen's, ajoute que la concentration géographique des communautés est rarement retenue comme une raison du repli sur soi. Elle est plutôt considérée comme une conséquence de problèmes plus profonds, surtout économiques. Et ce sont surtout eux qui peuvent, s'ils restent irrésolus, nuire à la cohésion et au sentiment d'appartenance. À cela, dit-il, s'ajoute aussi l'absence de représentation dans les institutions publiques.

La seconde génération

Ce qui préoccupe les chercheurs actuellement est beaucoup plus l'intégration de la seconde génération, c'est-à-dire les enfants arrivés en très bas âge ou nés ici de parents arrivés depuis moins de 30 ans. Une étude récente de Jeffrey Reitz tend à montrer que, contrairement aux enfants d'immigrants arrivés avant 1970, beaucoup de ces jeunes affichent un sentiment d'exclusion plus fort que celui ressenti par leurs propres parents et ce, même s'ils réussissent bien sur le plan scolaire ou professionnel.

Ces données, qui sont contestées par d'autres chercheurs, ont eu un effet choc et se sont retrouvées à la une du *Globe and Mail* cet hiver. Le sort de cette génération a provoqué au Canada anglais des débats aussi passionnés que l'accordement raisonnable au Québec, dit Keith Banting, directeur de la chaire de recherche en politiques publiques de l'université Queen's.

La crainte de voir apparaître un phénomène similaire à celui qui a conduit des jeunes Britanniques, nés de parents immigrants, à commettre des attentats à Londres y était peut-être pour quelque chose, dit-il. Mais à son avis, ces signaux préoccupants ont aussi secoué la complaisance à l'égard du modèle canadien qu'on jugeait supérieur et qui a toujours beaucoup misé sur la seconde génération.

La deuxième génération réussit encore bien, aux dires de Banting — sauf pour certains groupes, en particulier les jeunes garçons d'origine caribéenne — mais ses attentes sont souvent plus élevées que celles de la génération précédente. On leur a répété qu'ils étaient égaux et canadiens à part entière, mais plusieurs ont l'impression de n'être ni l'un ni l'autre. Le fait que la plupart de ces jeunes sont issus de minorités visibles les a peut-être exposés davantage au racisme ou à la discrimination, avance le chercheur. Il prévient toutefois que personne ne connaît vraiment l'ampleur de ce sentiment d'aliénation. Les recherches se poursuivent, mais Keith Banting dit avoir l'intuition «que ces jeunes font face à quelque chose de différent» de ceux qui les ont précédés.

Collaboratrice du Devoir

Des contentieux qui tardent à se régler

Les ententes avec les Premières Nations se signent au compte-gouttes

L'entente conclue cette semaine entre Ottawa et les Cris a insufflé un peu d'espoir aux autochtones partout au pays. Mais des centaines de négociations de tous types sont toujours en cours entre le gouvernement fédéral et les Premières Nations du Canada. Minées par des délais interminables et des coûts faramineux, les ententes se signent au compte-gouttes.

LISA-MARIE GERVAIS

«Nous pouvons comprendre que vous soyez exaspérés d'entendre parler des "revendications autochtones". Nous, nous sommes surtout fatigués d'en parler sans que cela donne le moindre résultat.» C'est par ce cri du cœur que le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, dénonçait récemment la lenteur des négociations entre le gouvernement et les autochtones.

Durant les 30 dernières années, sur 1279 revendications particulières, Ottawa en a réglé 489 et 20 traités concernant les revendications territoriales ont été signés, pour plus d'un milliard de dollars. C'est peu si l'on compte les centaines d'autres litiges qui cherchent encore leur dénouement. «Le Nunavut a été créé, il y a eu des ententes comme la Paix des braves et celle qui vient tout juste d'être signée entre les Cris et le gouvernement fédéral... Oui, il y a un certain nombre de choses qui se font. Mais dans la très grande majorité des cas, les choses ne bougent pas beaucoup», constate Claude Denis, spécialiste des questions autochtones à l'Université d'Ottawa.

Cela est tellement vrai que de nombreuses Premières Nations ne veulent même pas s'embarquer dans le processus de négociation. Ça prend trop de temps et ça coûte trop cher.

Dans la plupart des cas, les délais se comptent en années et les sommes encourues en millions de dollars.

Le cas des Nisga'as de la Colombie-Britannique est probant: après qu'ils eurent revendiqué pendant un siècle un traité pour pouvoir se gouverner eux-mêmes sur leur propre territoire, les gouvernements fédéral et provincial ont finalement accepté de s'asseoir à la table de négociation pour parvenir à une entente... 12 ans plus tard. Le coût total? Trois cents millions. L'accord signé cette semaine entre Ottawa et

les Cris a pour sa part mis fin à des différends vieux d'une trentaine d'années.

Les changements de gouvernements, mais aussi de négociateurs, n'aident en rien à accélérer les choses. «Le gouvernement ne semble pas du tout pressé d'arriver à des règlements, que ce soit par rapport à une poursuite judiciaire ou à un autre moyen de négociation politique», soutient M. Denis. Et les dossiers sont parfois d'une telle complexité qu'il faut beaucoup de temps aux nouveaux joueurs pour les assimiler. «Concernant les revendications particulières, la politique actuelle exige qu'on fasse une étude juridique et historique de chaque dossier et c'est souvent très long. Il faut aller fouiller dans les archives et mettre les morceaux du casse-tête en place», fait remarquer Sébastien Grammond, professeur de droit à l'Université d'Ottawa.

Et à la fin du processus, les populations concernées, tenues à l'écart, ont parfois du mal à comprendre les enjeux des négociations, ce qui peut générer des tensions et aller jusqu'à faire échouer la ratification d'une entente.

Actuellement, en Colombie-Britannique, sur les 203 Premières Nations, près des deux tiers sont en négociation pour des revendications territoriales. D'autres ont conclu des ententes qui n'ont pas pu être ratifiées, ayant été rejetées lors d'un vote.

Jadis sans droits

L'avocat bien connu pour sa défense de la cause des Innus de Pessamit sur la Côte-Nord, M^e André Binette, condamne la politique du gouvernement qui, «en échange de la concession des droits prévus au traité, demande l'extinction définitive de tous les droits ancestraux. Aujourd'hui, cela est devenu inacceptable et c'est pourquoi les négociations durent si longtemps. Le gouvernement fédéral ne veut pas fléchir. Ce n'est

qu'aux autochtones qu'on demande de céder leurs droits fondamentaux. Lorsque se signe un contrat avec une compagnie ou un accord avec un pays, on ne leur demande pas de renoncer à leurs droits», souligne-t-il.

En vertu de traités historiques, les droits que les autochtones avaient cédés à l'époque en échange d'autres avantages n'ont pendant très longtemps pratiquement pas été reconnus. Le rapport Erasmus-Dussault déposé il y a 10 ans, aussi appelé Commission royale sur les peuples autochtones, tirait des conclusions sans équivoque sur des centaines d'années d'histoire. «Les gouvernements successifs ont tenté — parfois intentionnellement, parfois par simple ignorance — d'assimiler les autochtones dans la société canadienne et d'éliminer tout ce qui en fait des peuples distincts», pouvait-on lire.

Mobilisation

Vers la fin des années 1960, conternés par la proposition d'un Livre blanc de Jean Chrétien, alors ministre des Affaires indiennes, les Premières Nations se mobilisent. Par ces mesures, le gouvernement disait souhaiter donner aux autochtones un statut égal à celui des autres Canadiens, ce qui a plutôt été perçu comme une tentative d'assimilation. Et en 1973, une décision de la Cour suprême qui reconnaissait les droits ancestraux des autochtones est venu ouvrir la porte à plus de revendications.

«Depuis plus de 30 ans, ce qu'on voit, ce sont des gouvernements fédéraux qui essaient de se déprendre de leur situation. Ils ne veulent pas abandonner le monopole qu'ils ont sur les territoires et les ressources, mais la logique du droit constitutionnel canadien fait en sorte qu'ils sont obligés d'en abandonner un peu par l'intermédiaire d'une reconnaissance des droits autochtones», soutient Claude Denis.

Au ministère des Affaires indiennes et du Nord, on se défend bien de vouloir empêcher la reconnaissance des droits de qui que ce soit. On dit comprendre la frustration des nations qui attendent un règlement depuis 200 ans tout en qualifiant d'inacceptable la quantité de dossiers en souffrance.

«Le dernier gouvernement [libéral] a empilé les revendications particulières des autochtones. Le ministre Jim Prentice essaie plutôt de prendre

chaque problème et de lui trouver une solution satisfaisante», soutient Bill Rodgers, directeur des communications au cabinet du ministre. Il ajoute que le gouvernement souhaite aller le plus rapidement possible en privilégiant les négociations plutôt que la confrontation en cour.

C'est dans cette optique que le mois dernier, le ministère des Affaires indiennes a proposé la nomination d'un tribunal indépendant constitué de trois juges à la retraite qui seront en mesure de rendre des décisions exécutoires dans le but de désengorger la Cour fédérale. Ce projet de loi, que le ministre entend faire adopter à l'automne, prévoit augmenter à 250 millions le budget alloué pour indemniser les Premières Nations. Ottawa compte aussi modifier ses politiques internes pour accélérer le processus de résolution lors de la construction de routes ou de chemins de fer sur les réserves, par exemple.

Encore trop complexe et coûteux, estime Sébastien Grammond. «C'est un peu comme Kyoto. On dit qu'on va faire l'effort, mais on ne fixe pas d'échéancier pour régler le problème», poursuit-il. En Colombie-Britannique, qui compte plus de 50 % des cas de revendications particulières, on accueille positivement ce «pas en avant». «C'est une bonne nouvelle si — et seulement si — le gouvernement passe à l'action», a déclaré le chef de l'Assemblée des Premières Nations de la province, Shawn Atleo. Sans vouloir être cynique, il se dit un tantinet sceptique. «Le gouvernement fédéral a 700 avocats qui travaillent sur les questions autochtones, c'est plus qu'un par Première Nation. Qui est le plus avantage, d'après vous?», s'interroge-t-il.

Selon Konstantia Koutouki, professeure à la faculté de droit de l'Université de Montréal, même s'ils n'ont pas le gros bout du bâton, les autochtones ont les moyens de faire bouger les choses en leur faveur. «Le niveau de compréhension a changé dans les communautés et celles-ci sont de mieux en mieux organisées et engagées à l'échelle internationale. Le gouvernement est absolument forcé de les écouter», croit-elle.

En attendant, ce que ce soit par des moyens de pression ou par le dialogue, la lutte continue de plus belle. Et il semble bien que, dans ce genre de bataille, la meilleure arme soit la patience.

Le Devoir

ÉDITORIAL

L'été
des conservateurs

Si à Québec le gouvernement de Jean Charest semble être parti en vacances, c'est tout le contraire à Ottawa, où celui de Stephen Harper est sur toutes les tribunes pour annoncer de bonnes nouvelles. La différence entre ces deux gouvernements est que le premier est encore à digérer le résultat des dernières élections, alors que le second se prépare à affronter à nouveau l'électorat.

Il y aura 18 mois ce lundi 23 juillet que Stephen Harper était appelé à former un gouvernement minoritaire. À quelques reprises, il a failli être renversé, mais a réussi à se maintenir grâce à l'appui de l'un ou l'autre des partis d'opposition. Il sait cependant qu'approche le moment où il devra retourner devant les électeurs. La durée des gouvernements minoritaires a rarement dépassé 24 mois au Canada.

Stephen Harper a toujours dit qu'il ne chercherait pas à précipiter la tenue d'élections générales, croyant que, pour sa part, il lui appartient de gouverner. Ce sera à l'opposition de le défaire, ce qu'elle pourrait être tentée de faire plus tôt que tard dans la mesure où la popularité des conservateurs stagne. En 18 mois, ils n'ont jamais vraiment réussi à se distancer des libéraux au point de pouvoir espérer former un gouvernement majoritaire. Le plus récent sondage les place maintenant coude à coude, avec chacun 31 % des intentions de vote. La nouvelle est d'autant plus mauvaise que les femmes en général et les Québécois en particulier boudent le Parti conservateur. Au Québec, celui-ci est maintenant relégué au troisième rang, loin derrière le Bloc québécois et à bonne distance du Parti libéral.



Bernard
Descôteaux

Clairement, les conservateurs agissent sur le mode de la réaction. Les annonces faites hier par le ministre de la Défense à propos de l'installation d'une nouvelle escadre aérienne à Bagotville et, avant-hier, au sujet de la renaissance du collège militaire de Saint-Jean sont fortement teintées d'électorisme. Ce sont de bonnes décisions qui auront un impact social et économique au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Montérégie, deux régions du Québec où les conservateurs espèrent faire des gains à la prochaine élection. Dans le comté de Saint-Jean, ils ont déjà recruté une grosse poignée comme candidat en la personne de l'ancien président d'Hydro-Québec, André Caillé. Des victoires au Québec sont indispensables au Parti conservateur pour se maintenir au pouvoir, ne serait-ce qu'en tant que gouvernement minoritaire. La confirmation hier d'un accroissement de 30 millions de dollars du financement de base du Conseil des arts du Canada n'était pas non plus sans rapport avec une volonté de modifier la perception des milieux culturels à l'égard du gouvernement.

En matière d'image, le coup de barre le plus marquant donné par le premier ministre Harper a trait à la présence militaire canadienne en Afghanistan. Il y a quelques jours, il a indiqué clairement que si le Canada devait rester présent dans ce pays au terme de la présente mission en février 2009, ce ne serait plus pour combattre. C'est un changement de discours important. Stephen Harper semble avoir compris enfin que les électeurs désapprouvent majoritairement — très majoritairement dans le cas du Québec — l'engagement des soldats canadiens en sol afghan. Cette question sera un thème central de la prochaine élection, les partis d'opposition ayant saisi depuis longtemps que la re-militarisation du Canada engagée par le gouvernement conservateur, en parallèle avec un alignement sur les stratégies du Washington de George W. Bush, constitue son talon d'Achille.

Depuis qu'il est élu, le gouvernement de Stephen Harper se définit comme «le nouveau gouvernement» du Canada. Même 18 mois après son élection, il persiste à utiliser ce qualificatif dont le sous-entendu est évident. S'il y a un «nouveau» gouvernement, c'est qu'il y en a un ancien dont on veut rappeler l'existence. Un gouvernement nouveau porte par définition le poids des politiques de celui qui l'a précédé et il ne peut donc être tenu responsable de tous les malheurs du pays. Dans le cas de l'Afghanistan, il est vrai que ce sont les libéraux qui ont engagé le Canada en Afghanistan, mais ce sont tout de même les conservateurs qui ont prolongé la mission militaire et accru les effectifs. Après 18 mois, les conservateurs ne peuvent plus prétendre être tributaires des gestes posés par les gouvernements Chrétien et Martin. Leur gouvernement n'est plus si «nouveau». À cet égard, les sondages montrent que les électeurs ne sont pas dupes de cet artifice. Ce sont leurs politiques qu'ils jugeront à la prochaine élection.

Manon Cornéliier

Malgré un nouveau sondage plutôt décourageant, le premier ministre Stephen Harper n'a pas eu une trop mauvaise semaine. Son voyage en Amérique latine et dans les Caraïbes lui a valu quelques éloges, donnant l'impression qu'il avait eu l'effet escompté.

Selon le *Globe and Mail*, ce voyage a permis de mieux aligner les intérêts du Canada avec ceux des pays de notre hémisphère, des pays trop souvent négligés et qui ont fini par voir le Canada comme une extension des États-Unis. En présentant le Canada comme un modèle différent, Harper cherche à changer cette image tout en présentant le Canada comme un joueur qui compte. Un retour à la politique de la fin des années 1980 et des années 1990 qui avait mené à la conclusion de l'ALENA et au premier accord de libre-échange entre le Chili et un pays industrialisé. Le désintérêt qui a suivi est désolant, mais il n'est pas trop tard pour corriger le tir car le potentiel commercial reste réel tout comme la possibilité d'épauler ces pays dans leur lutte contre la corruption et le développement de leurs institutions démocratiques. Selon le *Globe*, «Stephen Harper mérite des louanges».

L'approbation n'est pas unanime cependant. Le *Ottawa Citizen* s'inquiète de voir le Canada appuyer sans trop de réserves le président colombien Álvaro Uribe. Avant de le soutenir et de se lancer dans un accord de libre-échange, «le premier ministre Stephen Harper devrait s'assurer qu'il est du côté du droit, pas seulement de la droite». Le *Citizen* reconnaît les efforts du gouverne-

ment Uribe pour rétablir la sécurité dans son pays, mais il note que des enquêtes policières récentes ont révélé des liens entre des proches du président et de son gouvernement et des escadrons de la mort qui ont assassiné des leaders syndicaux et des militants pour les droits de la personne. Le *Citizen* convient qu'il y a une différence entre un pays où les abus sont le résultat du chaos ambiant, comme en Afghanistan, et ceux où les atteintes sont l'équivalent d'une politique gouvernementale, comme en Chine. Ce qui agace le quotidien est qu'en disant vouloir encourager la Colombie à respecter les droits de la personne, Harper laisse croire que sa situation est plus proche de celle de l'Afghanistan que de celle de la Chine. «Peut-être devrait-il y regarder de nouveau», croit le *Citizen*.

James Travers, du *Toronto Star*, constate que la tournée de Harper ne pourra pas arriver à étouffer le lourd bruit de fond venant d'Afghanistan, l'enjeu central de la politique étrangère de ce gouvernement et le problème numéro un du premier ministre. Le dossier afghan contrecarre aussi le message d'indépendance face aux Américains que Harper a essayé de remettre à l'ordre du jour. C'est d'autant plus difficile que jamais les conservateurs canadiens n'ont été perçus comme aussi proches des républicains. Le Canada a pourtant une histoire d'indépendance appréciée dans la région, que ce soit à l'égard de Cuba ou du Nicaragua, mais les nuances sur lesquelles ces positions reposaient ne sont pas la marque de commerce de ces conservateurs. Travers pense que Harper commence à comprendre la nécessité de ces subtilités, ce qui expliquerait sa flexibilité nouvelle envers les Amériques

La presse



du Canada

et l'Afghanistan et son désir de se distinguer des États-Unis. Selon Travers, Harper semble avoir saisi que le Canada est pris davantage au sérieux dans la communauté internationale quand il «est suffisamment amical avec Washington pour avoir son oreille mais assez confiant aussi pour lui parler franchement». Travers pense que Harper fait du progrès, il lui reste à trouver les auditeurs disposés à l'apprécier.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

CONRAD BLACK PRISONNIER DE SA RÉSIDENCE DE PALM BEACH...



LETTRES

Il faut protéger les bélugas

Il est vraiment important que Pêches et Océans Canada exige que les travaux éventuels de mise en place des installations maritimes du terminal méthanier de Gros Cacouna n'aient pas lieu entre juin et octobre. Comme le rappelle *Le Devoir* du 18 juillet, les bruits sous l'eau causés par de tels travaux seraient susceptibles de causer de graves dommages aux bélugas du Saint-Laurent, dont c'est une zone privilégiée de mise-bas et d'accompagnement des jeunes pendant leurs premières semaines. Cette préoccupation pour les bélugas était majeure pour la plupart des organismes environnementaux qui sont intervenus devant le BAPE, appuyant en cela le Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins, l'expert en la matière. Malheureusement, le certificat d'autorisation délivré par le gouvernement du Québec pour ce projet ne prévoit pas l'exclusion de cette période de juin à octobre pour ces travaux. Il est donc impératif que Pêches et Océans Canada l'inclue dans l'autorisation qu'il devra, lui aussi, éventuellement donner.

André Stainier
Québec, le 19 juillet 2007

Attention, terrain miné

En visite au Chili, le premier ministre Stephen Harper a rejeté du revers de la main les critiques visant le projet de mine d'or à ciel ouvert de Pascua-Lama, mis de l'avant par la compagnie canadienne Barrick Gold. Le projet vise à déplacer (1) des glaciers dans la cordillère des Andes afin d'exploiter un gisement aurifère qui se trouve en dessous. L'or serait extrait au moyen d'un procédé utilisant du cyanure.

Quels seront les impacts du projet sur les populations avoisinantes et sur celles qui vivent en aval le long des cours d'eau qui prennent leur source dans les glaciers? Je ne connais de ce dossier que ce que j'ai lu dans les journaux, c'est-à-dire peu de choses... Mais M. Harper n'en sait guère plus, ce qui ne l'a nullement empêché d'appuyer le projet. Par contre, ce que je

sais (et ce que notre premier ministre devrait savoir), c'est que le dossier environnemental des compagnies minières canadiennes présentes en Amérique latine est loin d'être immaculé. Par exemple, au Honduras et au Guatemala, l'exploitation de mines d'or par une autre compagnie minière, Goldcorp, a entraîné de graves problèmes de pollution des cours d'eau et de l'environnement par le cyanure et les métaux lourds... et entaché du même coup l'image du Canada dans cette région.

M. Harper a fait sa déclaration dans les bureaux chiliens de Barrick Gold, après avoir rencontré les dirigeants de la compagnie. Il eut été plus sage et équitable de sa part d'écouter aussi l'autre partie avant de se prononcer. Après tout, ce n'est pas d'hier que des ONG dénoncent les agissements des compagnies minières canadiennes à l'étranger et le laxisme de notre gouvernement en la matière. Mais il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Nicolas Gilbert
Gatineau, le 19 juillet 2007

Cris ravis,
souverainistes optimistes

Les communautés autochtones ont beau connaître des conditions socio-économiques pitoyables, la tiédeur des Québécois à l'égard de leurs revendications se vérifie à chaque sondage sur le sujet. Ce fut récemment le cas lors de la Journée nationale de protestation des autochtones, alors qu'un sondage SOM-La Presse publié le 29 juin montrait que 36,8 % des Québécois jugeaient la plupart des revendications exagérées, tandis que 39,2 % estimaient que si certaines étaient fondées, d'autres étaient déraisonnables.

Cette retenue se vérifia à nouveau après l'annonce de l'entente du 16 juillet dernier entre les Cris du Québec et le gouvernement fédéral, alors que les lignes ouvertes et autres *vox populi* ont fait entendre de nombreux citoyens méfiants et sceptiques. Outre les classiques préjugés sur certains privilèges présumés, cette incompréhension mutuelle a aussi été nourrie par le rôle d'en-

tremetteurs confié depuis des années par Ottawa aux nations autochtones en matière de menaces de démembrement du territoire du Québec, advenant une victoire référendaire souverainiste.

Pourtant, les souverainistes ont tout intérêt à ce que soient conclues avec les nations autochtones des ententes liant à la fois les gouvernements du Québec et du Canada. En effet, l'avocate Renée Dupuis, spécialiste du droit relatif aux autochtones, affirme qu'advenant la souveraineté, les obligations fédérales de fiduciaire obligeront le Canada à maintenir sa relation avec les peuples autochtones au Québec aussi longtemps qu'il le faudra pour protéger leurs intérêts. Le professeur de droit constitutionnel José Woerling soutient qu'en cas de déclaration unilatérale de souveraineté, une sécession pacifique et sans perte de territoire exigera un accord entre les peuples autochtones et le gouvernement du Québec. Par conséquent, lorsque les Cris signent avec le gouvernement fédéral une entente abandonnant ses litiges découlant de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ), comme ils l'ont fait avec Québec en 2002 en ratifiant la Paix des braves, c'est la CBJNQ, conclue en 1975 entre les trois parties, qui s'en trouve renforcée. L'entente du 16 juillet prévoit également une deuxième phase de négociations trilatérales (Cris, Ottawa et Québec) afin d'établir un nouveau régime de gouvernance pour les Cris. Au terme du processus et au lendemain d'une hypothétique proclamation de la souveraineté du Québec, plus rien ne subsistera de la tutelle fédérale sur les Cris. Il y aura effectivement une reconnaissance canadienne préalable du respect des droits des Cris par le Québec ou, à tout le moins, entente mutuelle sur le mode d'emploi. Le même principe s'appliquera aussi à l'Approche commune négociée en 2002 entre des communautés innues de la Côte-Nord, le gouvernement québécois et celui du Canada.

Bref, si aujourd'hui les Cris sont ravis, les souverainistes peuvent être optimistes. Tout ça sur le dos des fédéraux.

Christian Gagnon
Montréal, le 20 juillet 2007

REVUE DE PRESSE

Voyage et jeunesse

Des chiffres et... des chiffres

La publication des données de Statistique Canada sur le vieillissement de la population a occupé bien des salles de rédaction. En Alberta, où la population est plus jeune qu'ailleurs grâce à l'arrivée constante de nouveaux travailleurs, on ne se demande pas comment financer le système de santé dans 20 ans mais bien comment préserver une partie de la richesse actuelle pour les générations futures. Le *Calgary Herald* juge urgent que le gouvernement provincial mette de côté une partie des revenus pétroliers pour ces futurs enfants. Selon le quotidien, un politicien ou un parti qui s'attaquerait au partage de la richesse entre générations gagnerait un avantage électoral important. Le chroniqueur du *Herald*, Don Braid, faisait remarquer d'ailleurs le fossé qui semble séparer le gouvernement d'Ed Stelmach et la population de la province. Son cabinet est composé avant tout d'hommes d'âge mûr, ruraux et blancs, l'envers de la nouvelle Alberta.

Le temps des cathédrales

Événement marquant demain à Toronto, écrit le *National Post*. La communauté hindoue inaugure son plus important temple, un mandir fait uniquement de pierres importées, ciselées à la main par environ 2000

artisans, dont 100 sont venus de l'Inde pour travailler sur le site. (Ils sont retournés au chaud durant l'hiver...). Le temple de 40 millions de dollars, entièrement financé par la communauté, est le premier au pays à être construit en suivant les anciens principes védiques. Le projet a pris 18 mois. Les pierres turques et italiennes ont été acheminées en Inde pour y être sculptées avant de prendre le chemin du Canada pour y être assemblées.

Les pauvres...

Quand la politique monétaire de la Banque du Canada cherchait à calmer la surchauffe économique ontarienne, au détriment entre autres de l'économie québécoise, personne ne trouvait à redire à Toronto. La chanson a changé quand la banque a haussé les taux d'intérêt cet été pour ralentir le boom albertain. Selon le *Toronto Star*, le Canada a deux économies qui ont un pouls différent, ce qui explique la frustration du gouvernement ontarien. Le *Star* comprend et se demande si la banque peut même ralentir le tigre albertain. Le quotidien croit que seul le gouvernement de l'Alberta peut y parvenir mais qu'il ne veut pas intervenir. «L'Ontario paie le prix [de ces hausses de taux] avec des pertes d'emplois et une économie affaiblie. La Banque du Canada doit reconnaître ce fait et arrêter de punir cette province pour les choix de l'Alberta», conclut le *Star*. Ah bon...

J'oubliais l'essentiel. Il n'y en avait que pour Conrad Black cette semaine, mais j'ai cru que vous en aviez peut-être assez, vous aussi. Pour ma part, je vous retrouve le 18 août. Bonnes vacances!

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Une constitution du Québec

Une bonne idée pour les anglophones du Québec

RICHARD SMITH

Enseignant et homme d'affaires de Montréal
Ancien directeur d'Alliance Québec

L'appel récent du député du Parti québécois Daniel Turp en faveur de l'adoption d'une constitution écrite distincte pour le Québec, sans égard au statut politique du Québec, tend à rappeler que, en théorie du moins, la majorité des membres de l'Assemblée nationale sont maintenant favorables à l'idée de doter le Québec de sa propre constitution.

Les anglophones du Québec, qui sont très majoritairement fédéralistes, vont probablement considérer toute réouverture du débat politique sur le thème de la constitution avec trépidation eu égard aux discussions constitutionnelles infructueuses des années 1990.

Lorsque le Parti libéral du Québec s'est intéressé à la question constitutionnelle en tant que parti, il a revendiqué, entre autres choses, l'enchaînement de la spécificité du Québec dans la Constitution canadienne et la Charte des droits et libertés par le biais d'une clause de la «société distincte» de nature interprétative.

Mais, à la lumière du fait que les libéraux du Québec se sont classés au troisième rang relativement à l'appui des francophones lors des dernières élections générales, la question qui mérite maintenant d'être posée est celle de la sagesse d'une approche qui a été rejetée de façon explicite par les partis d'opposition au Québec et par une bonne partie du reste du Canada.

Les anglophones du Québec semblent avoir mis tous leurs œufs dans le panier libéral et sont susceptibles d'être marginalisés si les partis d'opposition insistent sur l'adoption d'une constitution du Québec. Si nous devons arguer que personne ne veut discuter de cette question et qu'on ne tienne pas compte de cet argument, serions-nous simplement enclins à boycotter toute entreprise de rédaction d'une constitution du Québec? Et sur quelle base fonderions-nous un tel boycottage?

Au-delà des enjeux politiques, la question suivante devrait être posée: l'adoption d'une constitution du Québec est-elle, du point de vue des politiques publiques, une idée légitime? Un examen de la pratique des autres provinces permettrait de constater que le Québec ne serait pas la première province à rédiger sa propre constitution. La Colombie-Britannique a sa propre constitution écrite depuis 1871 et l'Alberta semble vouloir suivre la même voie aujourd'hui.

De plus, dans le monde anglophone, les États-Unis d'Amérique sont un autre exemple d'un État fédératif au sein duquel chaque État possède sa propre constitution, même si les constitutions des États doivent être compatibles avec la Constitution des États-Unis d'Amérique et le «Bill of Rights».

Les controverses relatives aux tentatives de reconnaître le Québec comme une «société distincte» ont contribué au naufrage des accords constitutionnels durant les années 1990. Pourquoi? Parce que le gouvernement fédéral et certaines autres provinces se sont enlisés en tentant d'enchaîner non seulement le «caractère distinct» du Québec, mais également en



Manifestation contre les fusions de municipalités sur l'île de Montréal, en 2000. La communauté anglophone était particulièrement contre ces fusions. Sur le plan constitutionnel, les anglophones du Québec, qui sont très majoritairement fédéralistes, vont probablement considérer toute réouverture du débat politique sur le thème de la constitution «avec trépidation eu égard aux discussions constitutionnelles infructueuses des années 1990».

cherchant à lever toute ambiguïté sur cette notion de façon à assurer le reste du Canada que cette reconnaissance était compatible avec les valeurs canadiennes. Mais cet effort était, par sa nature même, condamné à l'avance à l'échec du fait que les législa-

teurs de l'extérieur du Québec ne pouvaient pas se substituer aux Québécois dans leur définition de la société distincte.

Une approche plus appropriée aurait été d'amener les Québécois à définir à leur manière — et à s'en-

tendre sur — la notion de société distincte. Une constitution du Québec s'avère un moyen plus global et approprié pour atteindre cette fin. Les politiciens canadiens pourront décider plus tard si les vues du Québec sont compatibles avec les valeurs que nous considérons comme importantes en tant que Canadiens.

Des auditions de l'Assemblée nationale du Québec visant à rédiger une constitution du Québec ne doivent pas nécessairement se dérouler dans un contexte de crise — comme cela fut le cas pour les travaux de la commission Bélanger-Campeau, qui eurent lieu après le rejet de l'accord du Lac-Meech. Et plus récemment, la Commission des états généraux sur la langue française, instituée par le gouvernement du Parti québécois et présidée par Gérard Larose, n'a pas contribué à résoudre les questions litigieuses sur l'avenir de la langue française et l'utilisation de la langue anglaise au Québec.

Réexaminer la situation linguistique

Entreprendre un exercice de rédaction d'une constitution québécoise en 2007 pourrait nous aider à réexaminer l'évolution de la situation linguistique au Québec. Dans le passé, la politique de la langue fut souvent considérée comme un jeu de somme nulle (i.e. toute amélioration de la situation d'une partie doit être faite aux dépens de l'autre partie). Peut-être n'était-ce pas vrai à une époque, mais beaucoup de choses ont changé.

Avec un niveau record de mariages entre francophones et anglophones, l'augmentation croissante des inscriptions des anglophones dans les écoles françaises, des niveaux de bilinguisme plus élevés chez les anglophones, des voisinages partagés et l'importance grandissante de la langue anglaise, notre monde n'a-t-il pas changé?

Une constitution du Québec pourrait également offrir certaines nouvelles possibilités (par exemple, des dispositions autorisant des établissements scolaires communs français-anglais) qui s'avèreraient des solutions gagnantes pour tous.

Si nous, en notre qualité d'anglophones, rejetons l'idée d'une constitution du Québec du seul fait que nous sommes inquiets des véritables intentions des francophones, il est certain que nous risquerons d'apparaître comme étant paternalistes. Et toutes nos prétentions voulant que nous sommes devenus plus ouverts envers nos compatriotes francophones depuis la Révolution tranquille seront remises en question.

Le fait demeure que, même après la tenue des travaux de la commission Bélanger-Campeau, le Québec n'a pas accédé à la souveraineté. Ce sont les francophones eux-mêmes, et non pas les menaces de partition ou la gestion de l'opinion francophone par les fédéralistes, qui ont refusé l'option de la souveraineté du Québec.

Nous devrions considérer une constitution du Québec pour ce qu'elle est: une deuxième chance de développer une identité commune dans laquelle les anglophones du Québec vont se reconnaître. Mais c'est d'abord à notre tour de tenter notre propre «beau risque» et de considérer que ceux qui, comme M. Turp, proposent de doter le Québec de sa propre constitution sont de bonne foi et ne tentent pas ainsi un piège «séparatiste».

Les fausses évidences de Pauline Marois

DENIS MONIÈRE

L'arrivée de Pauline Marois à la direction du Parti québécois n'a pas eu l'effet de mobilisation escompté et ne semble pas avoir provoqué de mouvement d'opinion significatif. Ses déclarations d'intention relatives aux nouvelles orientations du parti n'ont pas suscité l'enthousiasme. Elles ont plutôt semé la déception et le désarroi chez bon nombre de souverainistes qui se demandent s'ils ne perdent pas leur temps à militer au Parti québécois.

La nouvelle chef du Parti québécois semble ignorer une des règles de la réussite politique: la fiabilité. Un parti qui renonce à faire la promotion de sa raison d'être ne peut inspirer confiance aux citoyens. En repoussant la souveraineté aux calendes grecques, Mme Marois se privera d'un argument de mobilisation des militants et n'attirera pas de nouveaux électeurs, car ceux-ci préfèrent faire confiance à des partis qui savent ce qu'ils veulent et qui ne jouent pas au yo-yo avec leur option constitutionnelle. Repositionner le PQ au centre est encore plus risqué aujourd'hui qu'en 1985, car la case autonomiste est déjà occupée sur l'échiquier politique.

Les discours de Mme Marois depuis qu'elle a été intronisée ne sont ni très inspirants ni très convaincants parce qu'elle se réfugie derrière de fausses évidences pour justifier ses choix. Sa thèse principale consiste à dire que la contre-performance électorale du Parti québécois est due au fait que ce dernier n'est pas au diapason de l'électorat et que dès lors, pour retrouver ses succès d'antan, il doit se mettre à l'écoute de la popula-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pauline Marois. «Le discours de la nouvelle chef du Parti québécois véhicule une autre fausse évidence: à savoir qu'il y aura un référendum quand les Québécois seront prêts et qu'ils en voudront un.»

tion, car, dit-elle, «un parti politique qui ne se met pas à l'écoute de la population se condamne inévitablement à la marginalité, voire à la

disparition». Cette déclaration mérite d'être discutée pour en apprécier toute la profondeur.

D'abord, que veut dire «être à l'écoute de la population»? Si René Lévesque avait tenu un tel raisonnement en 1968, aurait-il fondé le Parti québécois puisque la population québécoise ne pensait pas comme lui et adhérait massivement au fédéralisme?

On doit aussi se demander qui fait partie de la population? Est-ce que les 28 % d'électeurs du PQ font partie de la population québécoise? Il semble bien que non puisque Mme Marois propose de changer d'orientation en raison de ce résultat décevant. Le Parti québécois devrait donc dans son esprit s'aligner sur ce que pense la majorité. Dès lors, qui établit ce que pense cette majorité? Cela veut-il dire qu'un parti doit être à la remorque des sondages? Si tel est le cas, tous les partis ayant les mêmes informations sur l'opinion publique en arriveront à dire la même chose.

Intérêts dominants

Il faut aussi se demander comment et par qui la pensée de cette majorité est formée. Les idées partagées par la majorité de la population ne sont-elles pas un produit, ne sont-elles pas conditionnées, pour ne pas dire fabriquées, par les intérêts dominants et en particulier par les élites canadiennes qui contrôlent les ressources du gouvernement fédéral ainsi que les principaux médias? Comme le disait Marx, les idées dominantes ne sont que les idées de la classe dominante. Le pouvoir se reproduit en contrôlant les appareils idéologiques que sont l'école, les médias, les institutions culturelles. Les fédéralistes ont bien assimilé cette logique et sont conséquents

en utilisant les ressources de l'État canadien pour promouvoir leur cause. Il faudrait peut-être commencer à réfléchir aussi à ces questions pour comprendre l'évolution de l'opinion publique québécoise et son ambivalence sur le plan de la question nationale, au lieu de faire l'autruche et de se draper de la vertu des innocents.

Au lieu de faire des têtes à queue idéologiques, le Parti québécois devrait plutôt réfléchir au rôle que doit jouer un parti qui veut changer le système politique comme c'est le cas d'un parti souverainiste. Comment l'opinion publique pourra-t-elle aller vers la souveraineté si personne n'en parle, n'en discute, n'en fait la promotion, ne l'explique? Comment un parti qui ne donne aucune formation politique à ses membres et qui n'a aucun organe d'expression, non seulement pour participer au débat public mais aussi pour communiquer avec sa base, peut-il espérer faire évoluer «ce que pense la population»?

Il y a une logique irréfutable de la communication politique qui veut qu'une thèse ou une option qui n'occupe pas l'espace public soit vouée à la disparition puisqu'elle n'occupera pas l'esprit du public. C'est ni plus ni moins ce que nous propose Mme Marois.

Le discours de la nouvelle chef du Parti québécois véhicule une autre fausse évidence: à savoir qu'il y aura un référendum quand les Québécois seront prêts et qu'ils en voudront un. On se demande bien comment, en dehors de l'opération du Saint-Esprit, cela pourrait arriver compte tenu de la position attentiste que préconise Mme Marois pour le Parti québécois et de l'acharnement des adversaires de la souveraineté. Mais il faut aller plus loin et lui demander de pré-

ser les modalités qui permettront de déterminer quand le référendum aura lieu. Cela sera-t-il décidé par les maisons de sondage? Faudra-t-il une nouvelle loi référendaire reconnaissant la procédure de l'initiative populaire? Si oui, quel sera le seuil magique enclenchant le référendum? Cinqante pour cent de la population? Faudra-t-il signer un registre? Qui fera le contrôle? Y aura-t-il un registre pour et un contre? On n'est pas sorti de l'auberge. Autant les discussions sur les modalités référendaires ont pu paraître abstraites et déconnectées des besoins de la population, autant les débats engendrés par les modalités de l'initiative populaire nous promettent des soirées acrimonieuses.

Le caractère étriqué de la pensée politique de Pauline Marois est bien illustré par la conclusion de son discours d'intronisation lorsqu'elle a déclaré que «le Parti québécois doit redevenir le parti des Québécois». Qu'est-ce que cela veut dire? Doit-on comprendre qu'elle ambitionne l'unanimité, que tous les Québécois devront se rallier au Parti québécois?

Dans un autre sens, cela implique-t-il que le Parti québécois n'a pas été jusqu'à tout récemment le parti des Québécois et que tous ceux qui ont voté pour lui en 2007 ne sont pas des Québécois ou encore que, pour être Québécois, il ne faut pas croire à la nécessité de la souveraineté? Ce n'est pas avec des phrases creuses comme celle-là qu'on peut espérer restaurer la confiance et mobiliser l'électorat. Lorsqu'on pousse les fausses évidences de Mme Marois à leurs conséquences, on plonge en plein paradoxe, ce qui ne contribue nullement à clarifier les enjeux. Qui peut encore aujourd'hui se laisser éblouir par l'ambiguïté?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées); Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet); Laurence Clavel (pupitre), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (pupitre); Louise-Maude Rioux Soucy (Santé); Pauline Gravel (société); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relèveurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture); Julie Carpentier (pupitre); Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end); Stéphane Baillargeon (reporter); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information); Dominique Remy (pupitre); Éric Desrochers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale); Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information); Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (communis à la rédaction); à la documentation: Gilles Paré (directeur) et Manon Derome, Patrick Cossette (Québec), Monique Bhérier (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires); Laurence Thériault (directrice adjointe); Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur); Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

Montréal, jeudi, 20 juillet 1944

IMPRESSION ET ADMINISTRATION 430 EST, NOTRE-DAME MONTREAL

TOUS LES SERVICES TELEPHONE : 3561

SOIRS, DIMANCHES ET FETES Administration : 3561 Rédaction : 2984 Client : 3561

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut avec docilité accepter de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis, ou de qui que ce soit d'autre l'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde. Le premier devoir de loyauté d'un Canadien n'est pas envers le Commonwealth britannique des nations, mais envers le Canada et son roi, et ceux qui contestent ceci rendent, à mon avis, un mauvais service au Commonwealth."
Lord TWEEDSMUIR

Directeur : Georges PELLETIER

21 juillet 1944

L'attentat contre Hitler a-t-il déclenché une révolution?

17 juillet 1944

Aide à la France

Ottawa, 17. — Du linge et des vêtements seront immédiatement expédiés du Canada aux régions libérées du nord de la France. Environ cent cinquante caisses d'articles d'habillement recueillis dans la région de Québec partiront incessamment pour la Normandie.

En remettant cette nouvelle aux journaux, le major-général L.-R. Laflèche, ministre des Services nationaux de guerre, a déclaré: "Il me fait plaisir d'annoncer que cette première expédition de dons en nature sera suivie de beaucoup d'autres. Et je suis particulièrement heureux parce que ce sont les paroisses, grandes et petites, du vieux Québec, qui ont été les premières à participer à ce geste généreux d'aide fraternelle aux populations éprouvées de France. Encore une fois, la province de Québec s'est souvenue. La Nouvelle-France n'a pas oublié l'ancienne. Nos armées libératrices sont suivies de l'aide matérielle nécessaire aux besoins les plus urgents de la population des régions libérées".

La cueillette de ces vêtements, neufs ou refaits à neufs, a été rendue possible grâce au comité des Relations Canada-France, organisé sous le haut patronage de Son Eminence le Cardinal Villeneuve. Des curés de paroisses, des bonnes religieuses, des mères de famille et des jeunes filles ont participé à cette oeuvre. [...]

21 juillet 1944

"Sauvages" et Japonais

La loi électorale de la Colombie canadienne refuse le droit de suffrage aux Japonais, aux Chinois, aux Esquimaux et aux Indiens établis sur le territoire de cette province de la côte du Pacifique.

Le projet de loi relatif aux élections fédérales soumis en ce moment à la discussion du Parlement central, confirme cette exclusion en ce qui concerne les Japonais de la Colombie, l'avant-poste canadien le plus rapproché de l'Empire nippon.

La province de Québec possède, elle aussi, sa liste jaune, ou plutôt "rouge".

La loi électorale québécoise refuse le droit de vote "aux sauvages et individus de sang sauvage qui sont domiciliés dans une réserve affectée soit pour les sauvages, soit pour quelque bande de sauvages, ou possédée en fiducie pour eux, que cette réserve se trouve ou non dans les limites d'une municipalité".

Au Canada, ceux que l'on désigne sous le nom de "sauvages", ou d'indiens, vivent sous la tutelle du ministre des Mines et Ressources et n'acquiescent leur droit de citoyenneté qu'à la suite de leur émancipation. Ils sont considérés comme des mineurs et on les a parqués dans des enclos connus sous le nom de réserves.

Aux élections québécoises, ces "individus de sang sauvage", non émancipés, cantonnés à Caughnawaga ou ailleurs, n'auront pas le privilège d'opter en faveur d'un candidat.

On se méfie, le plus souvent bien à tort, de ces anciens maîtres du sol québécois.

Louis ROBILLARD

21 juillet 1944

Le carnet du grincheux

Des femmes se plaignent des indiscretions des énumérateurs électoraux. Elles s'employaient à masquer leurs rides au moyen de rajustements cosmétiques.

Voilà que les listes accrochées aux poteaux des coins de rues proclament leur âge véritable.

La loi électorale de Québec est impitoyable; dans les villes de cinq mille âmes et plus, les énumérateurs devaient, autant que possible, inscrire l'âge de l'électeur (et de l'électrice, naturellement), à la suite de sa profession ou de son métier.

Les femmes des villages et des paroisses étaient donc exemptées de cette précision. Est-ce parce qu'elles dissimulent habituellement moins la marche des ans sur leur personne? [...]

Le Grincheux

17 juillet 1944

L'Union nationale

M. Duplessis souligne l'appui de M. Bouchard à M. Godbout

Le chef de l'Union nationale dit, dans une réunion à Drummondville, que les gens de la province de Québec savent en compagnie de qui ils se trouveront s'ils votent pour les libéraux

Drummondville, 15 (De notre envoyé spécial). — "M. T.-D. Bouchard, l'insulteur de sa race et de sa province, le renégat et l'anticlérical que tout le monde connaît, demande de voter pour M. Godbout. M. T.-D. Bouchard, qui s'est conduit au Sénat comme un Judas, qui n'a eu pour les siens que de la bave maçonnique, demande de voter pour M. Godbout. Voilà en quelle compagnie vous serez si vous votez pour les libéraux aux prochaines élections." [...]

M. Duplessis, parlant encore des compagnons de M. God-

bout, a cité le texte de la revue *National Affairs*, juillet 1944, où M. Fred Rose demande une coalition des forces libérales et des forces travaillistes. "Les communistes demandent de voter pour M. Godbout. J'ai passé une loi de cadenas que nous allons appliquer. Le communisme nous répugne comme le meurtre répugne aux honnêtes gens. Du temps de M. Godbout, les communistes ont fait ce qu'ils voulaient. Au temps de l'Union nationale, on aura la liberté pour faire le bien." [...]

20 juillet 1944

Pas de candidates

Selon toute probabilité, la prochaine Législature ne comptera aucune femme parmi la députation. On ne découvre encore aucun nom féminin sur les listes de candidatures des quatre groupements politiques en présence. Est-ce timidité électorale ou indifférence? Elles étrennent pourtant le droit d'éligibilité que le Parlement provincial leur a accordé de guerre lasse en 1940 après de multiples démarches conduites par des porte-parole opiniâtres.

La mêlée électorale de 1944 sera aussi exclusivement masculine que les précédentes. Quelques «oratrices» se contenteront

d'apporter l'appui de leur voix ou de leur grâce aux aspirants députés de l'autre sexe. Les organisateurs ne manqueront pas non plus d'avoir recours aux moyens persuasifs et engageants de zélatrices de leurs camps.

Si les femmes québécoises n'exercent pas cette année leur privilège de la mise en candidature, on doit au moins compter qu'elles ne manqueront pas d'utiliser leur droit de suffrage. Du reste, leur vote jouera peut-être un rôle prépondérant, puisque le nombre des électrices égalera, s'il ne le dépasse pas, celui des électeurs.

Louis ROBILLARD

20 juillet 1944

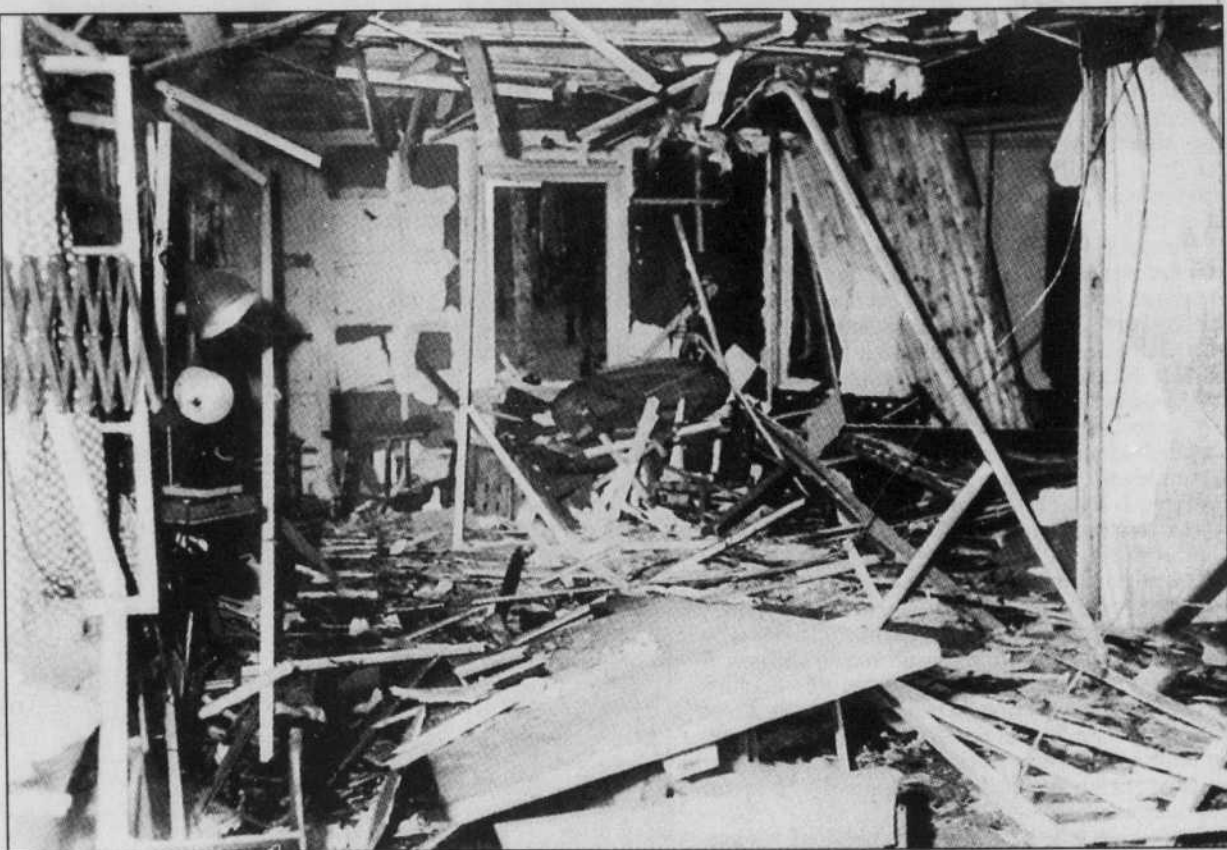
Au chalet

Aux Concerts Symphoniques

La pluie a empêché nombre de fervents de musique de se rendre au rond-point de la montagne, hier soir, pour y entendre un autre des programmes d'été de la Société des concerts symphoniques de Montréal, mais tout de même, le jeune chef d'orchestre américain Leonard Bernstein — qui en est à sa seconde visite en notre ville — reçut un accueil des plus chaleureux. [...]

Comme toujours, nos musiciens locaux, qui sont déjà aguerris depuis longtemps aux incessants changements de direction, ont fait honneur au chef invité et le concert d'hier est venu ajouter un nouveau succès à la longue série de soirées remarquables offertes, depuis sa naissance, par la Société des concerts symphoniques.

INTERIM



AGENCE FRANCE-PRESSE

Le quartier général d'Hitler après l'attentat dirigé contre le Führer.

les pays neutres, ce qui donne naturellement lieu à toutes sortes de rumeurs. C'est ainsi que l'on rapporte de Suède que deux divisions se seraient révoltées en Prusse orientale mercredi dernier et que cette mutinerie aurait donné le signal de l'attentat contre Hitler mercredi soir, et d'une tentative de coup d'Etat contre le régime nazi. C'est ainsi que l'on rapporte encore qu'un gouvernement en faveur de la paix dirigé par des chefs militaires en vue tels que Rundstedt, Halder, Brauchitsch, Bock et Falkenhausen gagne rapidement du terrain à travers tout le pays. Il convient de répéter que ce ne sont là que des rumeurs. Nous ne savons pas encore s'il s'agit d'une purge au sein de l'armée allemande ou d'une guerre civile. Nous ne savons pas encore si Hitler est absolument maître de la situation ou s'il doit faire face à un soulèvement d'une partie de l'armée allemande.

Il y a longtemps que le rumeur parle d'une crise inévitable entre le parti nazi et la caste des Junkers, des officiers prussiens appartenant à la petite noblesse terrienne, qui ont toujours dominé l'armée allemande. Il y a longtemps que la presse alliée insiste sur l'antagonisme qui existerait entre les officiers de la vieille école prussienne et les nazis qui sont entrés dans l'armée. Il y a longtemps que l'on affirme que le Führer aurait maintes fois imposé sa "stratégie intuitive" aux officiers de carrière, négligeant leurs avis et leur ordonnant des opérations qu'ils jugeaient insensées et désastreuses. On n'a pas manqué de souligner que le Fuehrer avait successivement limogé des officiers aussi éminents que le maréchal von Brauchitsch, le généralissime de l'armée allemande au début de la guerre, le maréchal von Bock, le maréchal von Leeb, le maréchal von Manstein, le maréchal von Kleist et tout ré-

chement encore le maréchal von Rundstedt, qui commandait dans l'ouest de l'Europe au début de l'invasion, et le général Falkenhausen, qui commandait en Belgique. Il n'est pas facile de démêler dans toutes les rumeurs ce qu'il peut y avoir de fondé et ce qu'il a pu être inventé par la propagande.

L'attentat contre Hitler semble bien indiquer qu'il y a du malaise et du mécontentement au sein de l'armée allemande. Il resterait cependant à savoir si ces motifs de mécontentement parmi les officiers de carrière sont de caractère politique ou militaire. Il resterait à savoir si le coup d'Etat tenté contre Hitler et le régime nazi n'était que le fait d'un groupe relativement restreint d'officiers ou s'il avait la sympathie de la majorité des Junkers ou hobereaux prussiens.

LE GRAND ETAT-MAJOR ET LE PARTI

Les officiers de carrière peuvent avoir différé d'avis avec Hitler sur le terrain politique. On leur a souvent prêté l'opinion que la guerre était irrémédiablement perdue pour l'Allemagne et qu'il valait mieux faire immédiatement la paix que de poursuivre une guerre inutile et coûteuse. Hitler et ses partisans nazis seraient au contraire d'avis que l'intérêt de l'Allemagne exige une résistance poussée jusqu'au bout. Le grand état-major aurait-il jugé la situation désespérée à la suite des défaites répétées en Russie et du succès de l'invasion anglo-étatsunienne en France et décidé que le moment était venu de se défaire du régime nazi qui en tenait pour la résistance à outrance?

Il est possible aussi que le différend soit d'ordre purement militaire. Le grand état-major a pu vouloir se débarrasser d'une direction qu'il jugeait no-

toirement incompétente. On a déjà signalé le grand nombre de généraux qui ont été faits prisonniers en Russie en laissant entendre qu'ils ne tenaient peut-être pas à s'échapper. La radio de Moscou nous a récemment rapporté les propos de l'un d'eux, un général Hofmeister, propos qui sont révélateurs s'ils ne sont pas inventés. Le général Hofmeister aurait déclaré que Hitler est responsable du désastre en Russie parce qu'il a exigé que l'on tienne des positions qui n'étaient plus défendables de l'avis de tous ses conseillers militaires et qu'il a ainsi sacrifié inutilement des milliers de soldats. Cette affirmation paraît assez vraisemblable et l'on se rappelle l'étonnement des observateurs militaires en voyant les Allemands tenir opiniâtrement des secteurs exposés et vulnérables. Le grand état-major peut en être venu à la conclusion qu'il n'y avait pas moyen de défendre l'Allemagne avec quelque chance de succès aussi longtemps que l'on serait obligé de prendre les ordres de chefs tenus pour fanatiques et ignorants.

Les officiers de carrière n'ont jamais accepté de bonne grâce l'existence à côté des formations régulières de l'armée des formations militaires du parti qui échappaient dans une certaine mesure à leur autorité. Ils n'ont probablement pas accepté de bonne grâce l'institution d'une sorte de régime de commissaires politiques à l'armée. Ce sont cependant ces mesures de précaution, cette puissante organisation du parti nazi, qui ont apparemment permis au Fuehrer d'éviter le sort de Mussolini, de survivre au coup d'Etat tramé contre lui par l'armée. Hitler comptera maintenant sur Himmler, sa Gestapo et ses formations militaires nazies pour se maintenir au pouvoir. — Pierre VIGEANT.

EATON Heures d'été : 9 h. 30 à 5 h. 30, du lundi au vendredi. Le samedi, les magasins fermés toute la journée.

Ensembles de serviettes

"ROYAL FERN" de Calloway Doucet, veloutés, lunettes, abords blancs. Tantes pastilles de bleu, rose, turquoise, 7.54 ainsi que blanc. Ensembles de 6 pièces.

Serviettes pour invités, la paire 2.25
Débarbouillettes, chacune45
Serviettes de l'air, la paire 4.69

Vente en gros

T. EATON CO. LIMITED
OF MONTREAL

Recherche et adaptation : Pierre Rousseau